

► CALENDRIER DE RENTREE

Lundi 2 septembre 2024 - 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h25

Elèves de 6^{ème}

Les élèves auront cours le mardi 03 septembre 2024 de 08h10 à 12h00 et de 13h30 à 16h25.

Lundi 2 septembre 2024 - 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h25

Elèves de CM2

Mardi 3 septembre 2024 - de 8h30 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Mardi 3 septembre 2024 - de 08h30 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 3^{ème} Prépa Métiers

Elèves de 2^{nde} Générale et technologique

Elèves de 2^{nde} Pro Commerce

Mardi 3 septembre 2024 – de 10h00 à la fin du dernier cours de leur emploi du temps

Elèves de 1^{ère} et Terminale Générale

Elèves de 1^{ère} et Terminale ST2S

Elèves de 1^{ère} et Terminale BAC Pro

RENTREE DES INTERNES

Les élèves internes seront installés à l'internat :

Elèves de 2^{nde} 1^{ère} et Terminale **lundi 2 septembre 2024 de 17h00 et 18h30**

► CALENDRIER DES REUNIONS

REUNIONS PARENTS : LES REUNIONS SE DEROULERONT SANS LA PRESENCE DES ELEVES

Seconde Générale et Seconde Pro	Lundi 2 septembre 2024	18h00
3 ^{ème} Prépa Métiers	Lundi 2 septembre 2024	18h00
1 ^{ères} et Terminales (toutes)	Mardi 3 septembre 2024	18h00

6 ^{ème}	Jeudi 5 septembre 2024	18h00
5 ^{ème}	Mardi 10 septembre 2024	18h00
4 ^{ème}	Jeudi 12 septembre 2024	18h00
3 ^{ème}	Lundi 16 septembre 2024	18h00

CM2	Mardi 1 ^{er} octobre 2024	18h30
-----	------------------------------------	-------

► **APEL (Association des Parents d'Elèves)**

La date de l'Assemblée Générale de l'APEL aura lieu mercredi 11 septembre 2024 à 19h00 au BDI.
Tous les parents sont conviés.

► **CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025**

Le départ en vacances aura lieu après la classe, et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée des élèves	Vacances de Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Pont de l'ascension	Vacances d'été*
Lundi 2 septembre 2024 ou Mardi 3 septembre 2024	Samedi 19 octobre 2024 au Lundi 4 novembre 2024	Samedi 21 décembre 2024 au Lundi 6 janvier 2025	Samedi 22 février 2025 au Lundi 10 mars 2025	Samedi 19 avril 2025 au Lundi 05 mai 2025	Jeudi 29 mai 2025 au Lundi 2 juin 2025	Samedi 5 juillet 2025 *

* Si l'établissement est réquisitionné par le rectorat pour être centre d'examen et/ou centre de correction, la date de fin des cours serait modifiée. Une information vous sera alors communiquée courant mai.

Dans le cadre de la réforme du lycée, des temps dans l'année seront réservés aux contrôles en Cours de Formation (CCF). Nous ne serons peut-être pas en mesure de garantir tous les cours pour les autres classes du lycée sur ces périodes (périodes définies par le rectorat).

➤ **Le vendredi 09 mai 2025 l'établissement sera fermé** : journée pédagogique des enseignants

► **INFORMATIONS DIVERSES**

► **HORAIRES DE COURS TOUT AU LONG DE L'ANNEE :**

ECOLE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	: 08h30 - 11h45 et 13h30 - 16h25
COLLEGE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	: 08h05 - 12h00 et 13h30 -16h25 (selon emploi du temps pour les niveaux 5 ^{èmes} , 4 ^{èmes} et 3 ^{èmes})
	Mercredi	: 08h05 - 12h00 (selon emploi du temps pour les niveaux 5 ^{èmes} , 4 ^{èmes} et 3 ^{èmes})
LYCEE	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	: 08h10 à 17h30 (selon emploi du temps)
	Mercredi	: 08h10 à 12h55 (selon emploi du temps)

En fonction des enseignements choisis et (ou) des contraintes d'emplois du temps, certains cours ou évaluations pourront avoir lieu sur le temps de midi ou le mercredi après-midi.

► **LISTES DE CLASSE :**

Les listes de classes seront affichées le matin même de la rentrée des élèves.

A NOTER QU'AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA POSSIBLE POUR CONVENANCES PERSONNELLES. Seuls certains changements pour raisons administratives (options, etc.) seront effectués par la Direction, dans la mesure du possible.

► **RESTAURANT SCOLAIRE**

Le restaurant scolaire sera ouvert dès le lundi 2 septembre 2024.

Pour les nouveaux élèves : la création de votre compte Turbo Self (paiement en ligne, suivi des consommations et réservation cafétaria) sera possible dès le 2 septembre 2024.

La procédure est disponible sur notre site www.demotz.fr – en haut à gauche, menu « restauration ».

Il est à noter que la première semaine de la rentrée, tous les élèves pourront déjeuner même si l'inscription à Turbo Self n'est pas réalisée et le compte non crédité.

Pour le reste de l'année, nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que le compte cantine de votre enfant soit suffisamment approvisionné avant son passage au self.

► **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Les transports scolaires fonctionneront dès lundi 2 septembre 2024 au matin.

► **PHOTO**

Tous les nouveaux élèves qui intègrent le primaire ou le collège ou les élèves de Démotz qui ne l'ont pas remise à la Vie Scolaire en juin 2024 devront se munir **OBLIGATOIREMENT** d'une **photo d'identité** le jour de la rentrée avec leur **NOM et Prénom noté au dos**.

► **COLLEGE**

► **ELEVES DE 6^{EME} :**

Le jour de la rentrée, le cartable des élèves de 6^{ème} doit contenir :

De quoi écrire, des crayons de couleurs, un cahier de brouillon, un livre ou un magazine (de manière à pouvoir faire un quart d'heure de lecture) et un objet ou une photo représentant l'élève (pour un atelier de rencontre). ET C'EST TOUT !

Attention : pour l'ensemble de l'année scolaire, les **élèves de 6^{ème}** devront être obligatoirement présents au collège les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h05 à 12h00 et de 13h30 à 16h25* et les mercredis de 08h05 à 12h00. *L'heure d'étude du vendredi de 15h30 à 16h25 n'est pas obligatoire.

Pour les transports scolaires, des adultes du collège accompagneront les élèves, le lundi 2 septembre 2024. Il est donc important qu'ils prennent le car ce jour-là pour bénéficier de toutes les explications. Merci aux élèves concernés de se munir de leur carte de transport dès le 1^{er} jour de la rentrée.

► **ELEVES DE 5^{EME} 4^{EME} 3^{EME} :**

L'autorisation **entrées/sorties** qui concerne **les niveaux 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} uniquement**, est envoyée avec les informations de rentrée, et doit être complétée et retournée à l'établissement par mail à secretariat@demotzgs.com ou par voie postale **avant le 23 août 2024**.

Au-delà de cette date, ces autorisations seront traitées et prises en compte après la rentrée.